

En octobre 2015, la Cour de cassation, la plus haute juridiction d'appel en matière pénale en France, a [confirmé la condamnation](#) dans un jugement largement considéré comme un recul sérieux pour la liberté d'expression.

Une parole protégée

Dans son jugement jeudi, la Cour européenne des droits de l'Homme a affirmé que « les actions et les remarques imputées aux demandeurs avaient concerné un sujet d'intérêt public » et que « ces actions et ces mots tombaient dans le champ de l'expression politique ou militante ».

Elle a ajouté qu'il était dans la nature du discours politique d'être controversé et souvent virulent.

L'arrêt reproche aux tribunaux français de ne pas avoir respecté l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme : la garantie de la liberté d'expression et de ne pas avoir procédé à une évaluation appropriée des faits.

https://twitter.com/Campagnebds/status/1271007130582224896?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%3Eabunimah%2F%3Ft=European-court-upholds-right-boycott-israel

Le groupe de la campagne BDS France a [célébré](#) la victoire juridique et s'est engagé jeudi à continuer les actions de boycott des produits israéliens et des compagnies multinationales qui sont complices de l'apartheid israélien.

« Nous réclamons également un boycott des universités et des institutions israéliennes complices, ainsi que des manifestations culturelles et sportives faisant la promotion de l'apartheid israélien » a ajouté le groupe.

« Israël, pays de l'apartheid, ne pourra pas indéfiniment empêcher la justice et la liberté pour le peuple palestinien de triompher ! »

Ali Abunimah, cofondateur de The Electronic Intifada, est l'auteur de The Battle for Justice in Palestine, paru chez Haymarket Books. Il a aussi écrit : One Country: A Bold Proposal to end the Israeli-Palestinian Impasse. Les opinions exprimées sont les siennes seules.

Traduction : CG. pour l'Agence Média Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)

date créée
2020/06/11